

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SÉANCE DU 16 MARS 2026

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de FLOURENS

Nombre de conseillers

En exercice 13

Présents 12

Procurations 0

Votants 12

L'an deux mille vingt-six, le 16 mars à 18h30

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie
sous la présidence de Mme Marion RIVOIRE, Présidente.

Date de la convocation : 09/03/2026

Date d'affichage de la convocation : 09/03/2026

Date d'affichage de la délibération : 17/03/2026

Etaient présents : Mme Marion RIVOIRE, Mme Anne-Marie CORTES, M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Marie-Bénédicte LACOSTE, Mme Charlotte MOËNNARD, M. Pierre NAVARRO, Mme Josette NOËL, Mme Josette MARTINS, Mme Martine NOËL, Mme Monique ROUTABOUL.

Ont donné procuration :

Excusé : M. Philippe ARRUÉ

Secrétaire de séance : Bernadette FAURE

Délibération 2026-01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2025

Exposé

Madame la Présidente donne lecture du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2025.
Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver ce dernier.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2025.

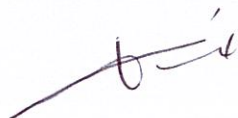
La délibération est adoptée à

12	VOIX POUR
0	ABSTENTION(S)
0	VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 16/03/2026

Le secrétaire de séance,
Bernadette FAURE



La Présidente,
Marion RIVOIRE

